

me Houz, Georges Locquet, Jean Nys, Emile Platiau, Joseph Pruhomme, Charles Rys, Paul Severin, Ferdinand Wain.

Le secum-antidiphthérique. — Le Maire de la ville, sur le rapport de M. le Procureur, a décidé que les tubes de secum-antidiphthérique qui sont déposés au bureau de l'hygiène, à la garde de M. Rembrandt, chef de service.

Les indécis de Tourcoing pourront, en cas de besoin, en ce qui concerne la présentation d'un bulletin de naissance et de décès, se faire inscrire au bureau de l'hygiène à délivrer et d'adresser des malades qu'ils sont appelés à traiter.

Leur bulletin servira de décharge au chef de service d'hygiène. Ils devront aviser ultérieurement le Maire des suites de leurs opérations. De nouveaux tubes seront, au besoin, demandés.

L'affaire des rues particulières. — Nous publions plus loin le jugement rendu jeudi à l'audience de simple police, à propos de l'éclairage des rues particulières.

A propos d'un acte de brutalité. — Dans notre précédent numéro nous avons dit que M. D., bouilleur, rue Houchart, avait voulu violemment une dame D., qui, en tombant sur le trottoir, s'est fait des contusions au visage.

Un servante infidèle. — L'agent de sûreté Lecaffé a arrêté, jeudi, sur la place Sébastopol, Clara Lambrelli, âgée de 19 ans, servante, qui, par ses infidélités au préjudice de Mme Cardon, rue Neuve de Roubaix, lui a été enlevé un bracelet.

Blessé par une barette. — En travaillant son métier couturier, M. Henri Tournier, 10 rue de Valenciennes, a été grièvement blessé à la main droite, entre le pouce et l'index, par un des fils de la barette dont il se servait et qui avait été prise dans les engrenages. L'incapacité de travail sera d'une vingtaine de jours.

Bombesques. — Le mouvement de la population, — Le nombre des naissances s'élève à 90; 33 garçons légitimes, 3 garçons illégitimes; 54 filles légitimes, 3 enfants illégitimes. Les décès s'élèvent à 112; 47 garçons, 65 filles, 23 enfants illégitimes, 27 hommes et 15 femmes.

Insalubres. — Chemins entretenus en état de viabilité sur le territoire de la commune. — Voici les chemins de grande communication qui sont entretenus en état de viabilité dans la commune de Lillies:

Chemin de grande communication: Cote de Onsenoy, sur-Duée à Lillies, et de Lillies à Onsenoy, au total 2,716 m. et sur 3142 mètres.

Chemin d'intérêt commun: Cote de Bondes à Bondes, 289 mètres; et de Bondes à Lillies, 3173 mètres sur le territoire de Lillies.

Chemin vicinal ordinaire: Chemin du Bois blanc, sur son parcours de 1282 mètres, il y a 32 mètres de vignes, 2187 m. de la Chapelle St-Barthe 808 m.; de Stenbergh 1081 m.; de Obiares 283 m.; des Proessions 553 m.; d'Hattion 586 m.; des Fichaux 1035 m. et du Bloton 1035 m.

Les personnes qui auraient des observations à présenter sur l'état de ces chemins peuvent les faire à n'importe quel jour, à l'adresse de M. le Maire, à Lillies.

Tribunaux

Tribunal correctionnel de Lille. — Audience du jeudi 10 janvier. — M. le Procureur général a prononcé le 6 janvier, dans la soirée, l'arrêt de condamnation en ce qui concerne le sieur B., âgé de 35 ans, accusé de vol de 10 francs.

Tribunal de simple police de Tourcoing. Audience du 10 janvier. — Voici le jugement rendu dans le procès à propos de l'éclairage des rues particulières: Attendu que M. L., dans ses conclusions, prétend que M. D., propriétaire de la rue de l'Amidonnerie, a fait faire l'éclairage de cette rue par ses propres fonds.

Attendu que M. L., dans ses conclusions, prétend que M. D., propriétaire de la rue de l'Amidonnerie, a fait faire l'éclairage de cette rue par ses propres fonds, et que M. D., dans ses conclusions, prétend que M. L., propriétaire de la rue de l'Amidonnerie, a fait faire l'éclairage de cette rue par ses propres fonds.

Attendu que M. L., dans ses conclusions, prétend que M. D., propriétaire de la rue de l'Amidonnerie, a fait faire l'éclairage de cette rue par ses propres fonds, et que M. D., dans ses conclusions, prétend que M. L., propriétaire de la rue de l'Amidonnerie, a fait faire l'éclairage de cette rue par ses propres fonds.

Attendu que M. L., dans ses conclusions, prétend que M. D., propriétaire de la rue de l'Amidonnerie, a fait faire l'éclairage de cette rue par ses propres fonds, et que M. D., dans ses conclusions, prétend que M. L., propriétaire de la rue de l'Amidonnerie, a fait faire l'éclairage de cette rue par ses propres fonds.

Attendu que M. L., dans ses conclusions, prétend que M. D., propriétaire de la rue de l'Amidonnerie, a fait faire l'éclairage de cette rue par ses propres fonds, et que M. D., dans ses conclusions, prétend que M. L., propriétaire de la rue de l'Amidonnerie, a fait faire l'éclairage de cette rue par ses propres fonds.

Attendu que M. L., dans ses conclusions, prétend que M. D., propriétaire de la rue de l'Amidonnerie, a fait faire l'éclairage de cette rue par ses propres fonds, et que M. D., dans ses conclusions, prétend que M. L., propriétaire de la rue de l'Amidonnerie, a fait faire l'éclairage de cette rue par ses propres fonds.

Attendu que M. L., dans ses conclusions, prétend que M. D., propriétaire de la rue de l'Amidonnerie, a fait faire l'éclairage de cette rue par ses propres fonds, et que M. D., dans ses conclusions, prétend que M. L., propriétaire de la rue de l'Amidonnerie, a fait faire l'éclairage de cette rue par ses propres fonds.

Attendu que M. L., dans ses conclusions, prétend que M. D., propriétaire de la rue de l'Amidonnerie, a fait faire l'éclairage de cette rue par ses propres fonds, et que M. D., dans ses conclusions, prétend que M. L., propriétaire de la rue de l'Amidonnerie, a fait faire l'éclairage de cette rue par ses propres fonds.

Attendu que M. L., dans ses conclusions, prétend que M. D., propriétaire de la rue de l'Amidonnerie, a fait faire l'éclairage de cette rue par ses propres fonds, et que M. D., dans ses conclusions, prétend que M. L., propriétaire de la rue de l'Amidonnerie, a fait faire l'éclairage de cette rue par ses propres fonds.

Attendu que M. L., dans ses conclusions, prétend que M. D., propriétaire de la rue de l'Amidonnerie, a fait faire l'éclairage de cette rue par ses propres fonds, et que M. D., dans ses conclusions, prétend que M. L., propriétaire de la rue de l'Amidonnerie, a fait faire l'éclairage de cette rue par ses propres fonds.

Attendu que M. L., dans ses conclusions, prétend que M. D., propriétaire de la rue de l'Amidonnerie, a fait faire l'éclairage de cette rue par ses propres fonds, et que M. D., dans ses conclusions, prétend que M. L., propriétaire de la rue de l'Amidonnerie, a fait faire l'éclairage de cette rue par ses propres fonds.

Attendu que M. L., dans ses conclusions, prétend que M. D., propriétaire de la rue de l'Amidonnerie, a fait faire l'éclairage de cette rue par ses propres fonds, et que M. D., dans ses conclusions, prétend que M. L., propriétaire de la rue de l'Amidonnerie, a fait faire l'éclairage de cette rue par ses propres fonds.

PETITE CORRESPONDANCE

Un lecteur assidu. — Votre annonce cotait 14 fr. 50 pour 10 jours.

ST-ETIENNE. — Déclaration de naissance du 10 janvier. — M. le Maire a déclaré la naissance de deux enfants, le 10 janvier, à 10 heures, rue de Valenciennes, chez M. L., 35 ans, et Mme L., 35 ans.

ST-ETIENNE. — Déclaration de naissance du 10 janvier. — M. le Maire a déclaré la naissance de deux enfants, le 10 janvier, à 10 heures, rue de Valenciennes, chez M. L., 35 ans, et Mme L., 35 ans.

ST-ETIENNE. — Déclaration de naissance du 10 janvier. — M. le Maire a déclaré la naissance de deux enfants, le 10 janvier, à 10 heures, rue de Valenciennes, chez M. L., 35 ans, et Mme L., 35 ans.

ST-ETIENNE. — Déclaration de naissance du 10 janvier. — M. le Maire a déclaré la naissance de deux enfants, le 10 janvier, à 10 heures, rue de Valenciennes, chez M. L., 35 ans, et Mme L., 35 ans.

ST-ETIENNE. — Déclaration de naissance du 10 janvier. — M. le Maire a déclaré la naissance de deux enfants, le 10 janvier, à 10 heures, rue de Valenciennes, chez M. L., 35 ans, et Mme L., 35 ans.

ST-ETIENNE. — Déclaration de naissance du 10 janvier. — M. le Maire a déclaré la naissance de deux enfants, le 10 janvier, à 10 heures, rue de Valenciennes, chez M. L., 35 ans, et Mme L., 35 ans.

ST-ETIENNE. — Déclaration de naissance du 10 janvier. — M. le Maire a déclaré la naissance de deux enfants, le 10 janvier, à 10 heures, rue de Valenciennes, chez M. L., 35 ans, et Mme L., 35 ans.

ST-ETIENNE. — Déclaration de naissance du 10 janvier. — M. le Maire a déclaré la naissance de deux enfants, le 10 janvier, à 10 heures, rue de Valenciennes, chez M. L., 35 ans, et Mme L., 35 ans.

ST-ETIENNE. — Déclaration de naissance du 10 janvier. — M. le Maire a déclaré la naissance de deux enfants, le 10 janvier, à 10 heures, rue de Valenciennes, chez M. L., 35 ans, et Mme L., 35 ans.

ST-ETIENNE. — Déclaration de naissance du 10 janvier. — M. le Maire a déclaré la naissance de deux enfants, le 10 janvier, à 10 heures, rue de Valenciennes, chez M. L., 35 ans, et Mme L., 35 ans.

ST-ETIENNE. — Déclaration de naissance du 10 janvier. — M. le Maire a déclaré la naissance de deux enfants, le 10 janvier, à 10 heures, rue de Valenciennes, chez M. L., 35 ans, et Mme L., 35 ans.

ST-ETIENNE. — Déclaration de naissance du 10 janvier. — M. le Maire a déclaré la naissance de deux enfants, le 10 janvier, à 10 heures, rue de Valenciennes, chez M. L., 35 ans, et Mme L., 35 ans.

CHOSSES ET AUTRES

L'autre matin, un caporal faisait faire l'exercice à des recrues de la compagnie de sa compagnie. Il pouvait pas garder l'alignement. Il leur cria, furieux: — Fixez! Tenez! Tenez! Sortez des rangs et venez voir un peu de quoi que vous avez fait!

M. Doffier disait au maître chanteur de Clercy: — J'ai aujourd'hui passé une matinée désagréable. J'ai parcouru la collection de vos articles dans le "Le Soir". — Ah! riposta de Clercy en souriant, alors monseigneur le juge a feuilleté la partition...

COMBATS DE COQS. — Les habitants d'entre Valenciennes et Lille ont un grand plaisir à assister aux combats de coqs. Le 10 janvier, il y a eu un combat très intéressant. Le coq de Valenciennes a gagné.

THEATRE DE ROUBAIX (situé rue Archimède et rue de Valenciennes). — Direction: M. V. DE SCHAMPS. — Le 10 janvier, il y a eu un grand succès. Le public a été très nombreux.

SALLE DES FÊTES, Place Leverrier, à Tourcoing. — La troupe d'opéra comique du Théâtre de Roubaix s'est produite dans cette salle. Le public a été très nombreux.

LE VÊQUE DE BRUGES A ROME. — On lit dans la Patrie, de Bruges: — Monseigneur l'évêque de Bruges, qui avait quitté sa ville natale le 20 janvier, est arrivé à Rome le 25 janvier.

CONVULSIONS. — TRIBUNAL CORRECTIONNEL. — Audience du 10 janvier. — M. le Procureur général a prononcé le 10 janvier, dans la soirée, l'arrêt de condamnation en ce qui concerne le sieur B., accusé de vol de 10 francs.

CONVULSIONS. — TRIBUNAL CORRECTIONNEL. — Audience du 10 janvier. — M. le Procureur général a prononcé le 10 janvier, dans la soirée, l'arrêt de condamnation en ce qui concerne le sieur B., accusé de vol de 10 francs.

CONVULSIONS. — TRIBUNAL CORRECTIONNEL. — Audience du 10 janvier. — M. le Procureur général a prononcé le 10 janvier, dans la soirée, l'arrêt de condamnation en ce qui concerne le sieur B., accusé de vol de 10 francs.

CONVULSIONS. — TRIBUNAL CORRECTIONNEL. — Audience du 10 janvier. — M. le Procureur général a prononcé le 10 janvier, dans la soirée, l'arrêt de condamnation en ce qui concerne le sieur B., accusé de vol de 10 francs.

CONVULSIONS. — TRIBUNAL CORRECTIONNEL. — Audience du 10 janvier. — M. le Procureur général a prononcé le 10 janvier, dans la soirée, l'arrêt de condamnation en ce qui concerne le sieur B., accusé de vol de 10 francs.

CONVULSIONS. — TRIBUNAL CORRECTIONNEL. — Audience du 10 janvier. — M. le Procureur général a prononcé le 10 janvier, dans la soirée, l'arrêt de condamnation en ce qui concerne le sieur B., accusé de vol de 10 francs.

CONVULSIONS. — TRIBUNAL CORRECTIONNEL. — Audience du 10 janvier. — M. le Procureur général a prononcé le 10 janvier, dans la soirée, l'arrêt de condamnation en ce qui concerne le sieur B., accusé de vol de 10 francs.

REVIEW GÉNÉRAL DE L'ANNÉE 1894

Le 10 janvier, à 10 heures, rue de Valenciennes, chez M. L., 35 ans, et Mme L., 35 ans.

Le 10 janvier, à 10 heures, rue de Valenciennes, chez M. L., 35 ans, et Mme L., 35 ans.

Le 10 janvier, à 10 heures, rue de Valenciennes, chez M. L., 35 ans, et Mme L., 35 ans.

Le 10 janvier, à 10 heures, rue de Valenciennes, chez M. L., 35 ans, et Mme L., 35 ans.

Le 10 janvier, à 10 heures, rue de Valenciennes, chez M. L., 35 ans, et Mme L., 35 ans.

Le 10 janvier, à 10 heures, rue de Valenciennes, chez M. L., 35 ans, et Mme L., 35 ans.

Le 10 janvier, à 10 heures, rue de Valenciennes, chez M. L., 35 ans, et Mme L., 35 ans.

Le 10 janvier, à 10 heures, rue de Valenciennes, chez M. L., 35 ans, et Mme L., 35 ans.

Le 10 janvier, à 10 heures, rue de Valenciennes, chez M. L., 35 ans, et Mme L., 35 ans.

Le 10 janvier, à 10 heures, rue de Valenciennes, chez M. L., 35 ans, et Mme L., 35 ans.

Le 10 janvier, à 10 heures, rue de Valenciennes, chez M. L., 35 ans, et Mme L., 35 ans.

Le 10 janvier, à 10 heures, rue de Valenciennes, chez M. L., 35 ans, et Mme L., 35 ans.

Le 10 janvier, à 10 heures, rue de Valenciennes, chez M. L., 35 ans, et Mme L., 35 ans.